carnet #2

Préserver le vivant

Approche du grand paysage

La rédaction de cette Charte architecturale et paysagère — Manifeste d'Urbanisme, est une mission portée par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole entre avril et octobre 2021.

Elle a été menée par une équipe pluridisciplinaire :
Compagnie architecture (architecture, mandataire)
tout terrain (urbanisme de terrain et médiation)
Pollen Paysage (paysage)
Urban ID (programmation)
Rivière Environnement (écologie et environnement)
Damien Merceron et Fabien Francescini (avocats à la cour)

La charte est un document permettant de poser un regard sur la commune aujourd'hui, d'écrire les ambitions et les orientations pour son évolution dans les prochaines années, afin de dessiner et de faire advenir une ville respectueuse du vivant et soucieuse de tous.

Les grandes orientations de la charte favorisent la promotion d'un urbanisme de qualité, apaisé et négocié, dans le respect des dispositions du code de l'urbanisme et du PLU en vigueur de Bordeaux Métropole. C'est un outil de discussion entre services de la commune et porteurs de projet souhaitant s'installer à Saint-Médard-en-Jalles : particuliers, bailleurs, promoteurs, entreprises… pour aboutir à une vision partagée de l'aménagement à venir.

La rédaction de la charte s'est ancrée sur un travail de terrain par le biais d'un processus expérimental : *la charte a été pensée et structurée autour des ressentis, avis et besoins des habitants, usagers, associations de la commune, complétés par des diagnostics techniques.*
Ce travail de terrain en immersion, appelé « résidences mobiles », a été mené par la structure tout terrain du 24 mai au 6 juin 2021.
Une mise à l'épreuve de la charte, intitulée « la grande expérimentation », auprès des professionnels de la construction, de la fabrique de la ville, et du public, a eu lieu le 23 septembre 2021.
Une restitution publique de la charte s'est tenue le 10 novembre 2021.

La charte est composée de 5 carnets et d'un poster et a été éditée en novembre 2021.

[CARNET #2]

Le présent carnet développe orientations et outils au service de la préservation du vivant.

Le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources sont à l'œuvre, résultats d'une activité humaine croissante, déstabilisant les relations d'équilibre entre écosystèmes. Dans ce constat, le développement urbain a sa part de responsabilités, par des mécanismes tels que l'imperméabilisation des sols, la diminution des terres vivrières, l'augmentation des infrastructures, la rupture des continuités écologiques... Il est donc urgent de tendre vers une fabrique de la ville plus vertueuse.

Cette charte propose ainsi de considérer le « vivant » comme composante fondamentale et partagée de notre environnement vécu. En s'appuyant sur le « déjà-là », l'existant porteur d'une histoire et d'un héritage, l'évolution de la ville doit préserver et augmenter les continuités écologiques, supports de biodiversité et premiers lieux d'échanges entre milieux et espèces, y compris humains.

« Nous sommes des terrestres au milieu des terrestres. »[1]

La première attention va au socle géographique commun dans lequel on s'implante : le sol[2], l'hydrographie, et les structures paysagères qui en découlent.

A Saint-Médard-en-Jalles, la forêt des Landes et le réseau des Jalles incarnent cette base, et fabriquent autant un confort quotidien (accessibilité au grand paysage, qualités écologiques, vues depuis les logements...) qu'un attachement des habitants, évoqué à plusieurs reprises pendant le travail de terrain, et qui en fait une raison de s'installer et de vivre ici. En ce sens, ce carnet s'attache à définir cette identité paysagère propre à Saint-Médard-en-Jalles, et à détailler les orientations nécessaires au développement de ces milieux.

Les orientations formulées dans ce carnet veulent s'éloigner d'une dissociation « nature » et « culture », où une opposition serait faite « entre exploiter et sanctuariser, comme si ces deux usages de la terre étaient exclusifs, en conflit et irréconciliables »[3]. Le paysage rural, évoqué dans nombre de paroles habitantes, définit en partie l'imaginaire Saint-Médardais. Il est convoqué dans cette charte, au-delà de l'image d'Épinal qu'il véhicule, pour intégrer la réflexion urbaine, en considérant un plus grand accès aux ressources et aux productions agricoles.

---

[1] Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique.* Paris : La Découverte, 2017.
[2] Bruno Latour, *Où atterrir ? comment s'orienter en politique.* Paris : La Découverte, 2017.
[3] Baptiste Morizot, *Raviver les braises du vivant : un front commun.* Arles : Actes Sud/Wildproject, 2020.

Préserver le vivant

Approche du grand paysage

p 5

1 / LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Identifier les continuités écologiques, supports de diversité

Identifier les continuités à l'échelle des quartiers

Orientations pour la trame verte à l'échelle de la ville

Orientations pour la trame bleue à l'échelle de la ville

p 15

2 / ADN FORESTIER : LE PAYSAGE VÉCU

Qu'est-ce qui fait « forêt » à Saint-Médard-en-Jalles ?

Les grands massifs forestiers et les parcs boisés dans la ville

Les lisières

Les bosquets diffus et les arbres isolés dans les jardins privés

Ménager des transitions douces forestières

p 25

3 / LA JALLE ET SES RUISSEAUX

Découvrir un milieu confidentiel

Une Jalle confidentielle, des milieux humides absents

Des forts potentiels d'appropriation du milieu humide à renforcer

Références d'aménagement en milieu humide

p 35

4 / LE PAYSAGE RURAL

La ville « ressources » et l'ambiance rurale

Les ressources agricoles de la ville

Références d'agriculture urbaine durable

1

Les continuités écologiques

Identifier les continuités écologiques, supports de diversité
Comment identifier les continuités à l'échelle des quartiers ?
Orientations pour la trame verte à l'échelle de la ville
Orientations pour la trame bleue à l'échelle de la ville

1 / LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Identifier les continuités écologiques, supports de diversité

Une continuité écologique est un élément du maillage des milieux nécessaires au fonctionnement des habitats, et des espèces qu'ils contiennent : sites de reproduction, d'alimentation, d'hivernage et de repos, espaces de circulation... Ces continuités sont constituées de réservoirs de biodiversité, et de corridors écologiques.

La trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement durable du territoire, et constitue un enjeu fort de conservation de la biodiversité.

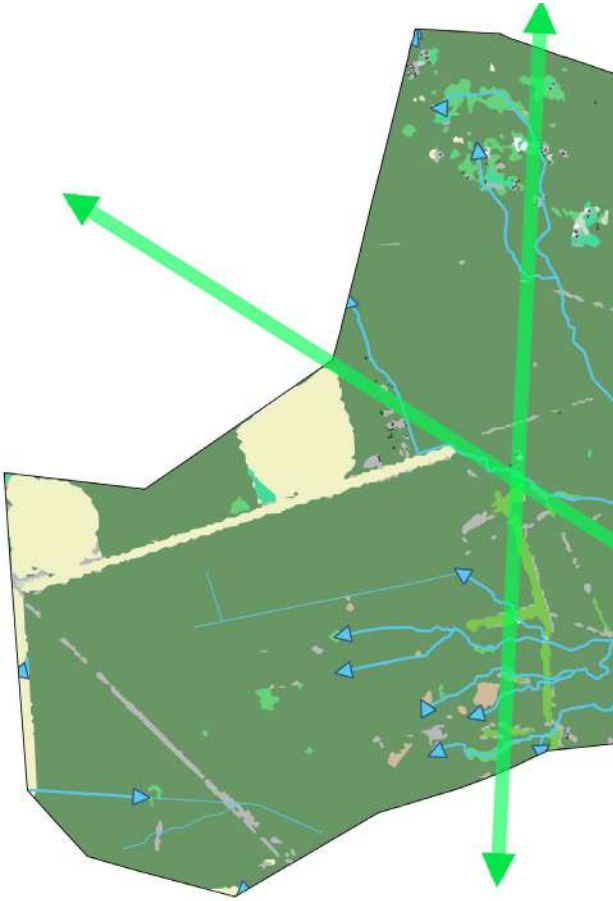

▲ Carte des continuités écologiques dans le tissu urbain

- Continues
- En pas japonais
- Secteurs imperméables aux déplacements des espèces dans le tissu urbain
- Secteurs favorables à la dispersion des espèces dans le tissu urbain
- Continuités écologiques de la forêt des Landes de Gascogne
- Continuités écologiques du réseau hydrographique

N

0 1km

Identifier les continuités à l'échelle des quartiers

Orientations /

Croiser les données d'occupation du sol et l'image aérienne : repérer les espaces non bâtis et/ou végétalisés de manière écologiquement efficace (essences plantées, âge, disposition, densité, etc.).

Identifier les capacités de dispersion des espèces fréquentant ces milieux naturels/semi-naturels, en croisant avec le contexte dans lequel ces milieux s'insèrent (urbanisation dense, jardins, voies de déplacements, etc.).

Les espèces possédant le meilleur potentiel de déplacement et de traversée du tissu urbain sont les espèces volantes (avifaune, insectes, etc.) et les petits mammifères terrestres (hérisson d'Europe, écureuil roux, etc.).

Repérer les espaces imperméables aux déplacements des espèces : absence de végétation, voies de déplacement larges et fréquentées, imperméabilisation importante des sols, etc.

Identification des espaces favorables aux déplacements des espèces au Nord de Hastignan (continuité entre le parc du château de Bourdieu et le massif forestier à l'Ouest)

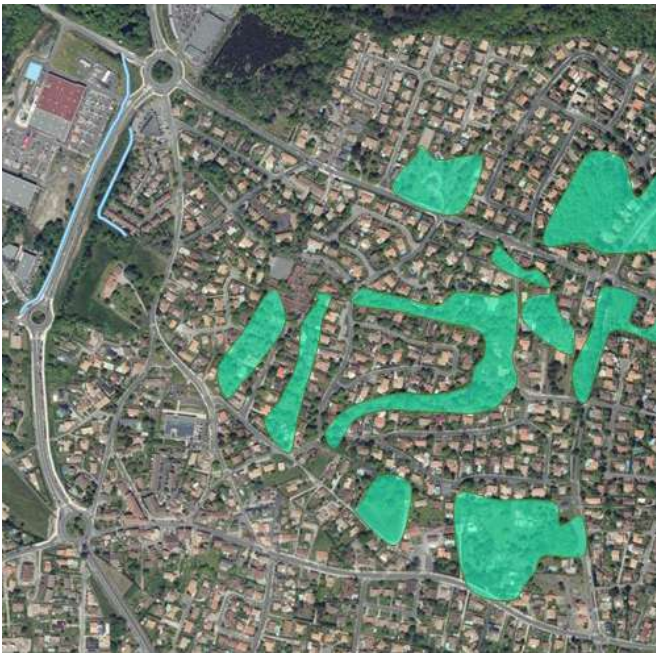

Schéma des continuités écologiques ▶

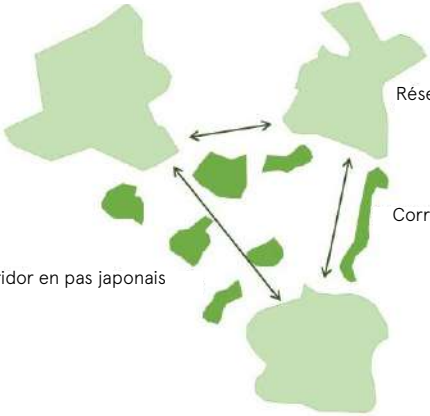

Orientations pour la trame verte à l'échelle de la ville

Préserver et favoriser les continuités écologiques dans le tissu urbain /

L'objectif de cette action est de repérer les espaces constitutifs de la trame verte et bleue, c'est-à-dire les secteurs favorables à la circulation et la dispersion des espèces dans le tissu urbain.

Principes d'actions /

- Identifier et vérifier les espaces aux enjeux écologiques (actualisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale réalisé sur la période 2012-2015 par la Métropole).

- Mobiliser les outils de la planification territoriale (PLU(i), SCoT) (zonage N/Np, A/Ap, Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « trame verte et bleue » ...).

- Favoriser systématiquement l'intégration des enjeux écologiques dans les projets (d'aménagement, de travaux, de planification...) par la réalisation d'évaluations environnementales, d'études d'incidences (Natura 2000, compensation des atteintes à la biodiversité...).

- Maîtriser le foncier aux enjeux écologiques (emplacements réservés, les obligations réelles environnementales (ORE), création de Zones de Préemption d'un Espace Naturel Sensible (ZPENS), déclenchement de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme...).

- Maintenir ou créer une trame végétale (Espace Boisé Classé, Cœfficient de Végétalisation...).

Acteurs concernés : la commune de Saint-Médard-en-Jalles, propriétaires, le Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole.

Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité et éléments constitutifs de la trame verte /

L'objectif de cette action sera de renforcer le maillage de la trame verte, d'améliorer la qualité et la continuité écologique des espaces naturels et forestiers, et de pérenniser leur présence sur le territoire.

Principes d'actions /

- Mise en place d'une veille/observatoire sur l'évolution des surfaces forestières sur le territoire (feuillus et conifères) : année de référence 2021 ou 2022, évaluation quinquennale.

- Protéger par les outils réglementaires disponibles les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques de la trame verte : zonage N/Np, A/Ap, EBC, article L151-23 du Code de l'Urbanisme).

- Gérer durablement les espaces de nature en ville en visant la diversité végétale et en diversifiant les structures (stratification).

- Limiter la propagation des espèces exotiques végétales envahissantes telles que les herbacées et arborées ; herbe de la pampa (Cortaderia selloana) et ailante glanduleux (Ailanthus altissima).

Acteurs concernés : propriétaires forestiers, la commune de Saint-Médard-en-Jalles, ONF, Bordeaux Métropole

Accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs boisements /

Cette action vise à proposer un accompagnement dans la gestion des boisements privés, afin d'améliorer leur contribution à la trame verte locale.

Principes d'actions /

- Prévoir un recensement des propriétaires forestiers et mise à jour du cadastre.

- Application d'un outil spécifique : le guide des bonnes pratiques sylvicoles qui résulte d'une démarche volontaire des propriétaires auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Il n'aura plus de valeur de présomption de gestion durable à partir du 1er janvier 2022. La rédaction d'un Plan Simple de Gestion (PSG) volontaire, celle d'un PSG concerté ou la signature d'un Règlement Type de Gestion (RTG) peuvent être des solutions pour pallier la disparition des Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

- Réaliser un diagnostic sylvicole par un écologue.

Acteurs concernés : La commune de Saint-Médard-en-Jalles, les propriétaires forestiers, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF), les habitants, les conseils de quartiers.

Documents de référence : Charte du Parc Naturel Régional Médoc et Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Carte des Espaces Boisés Classés (EBC)
▼ sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles

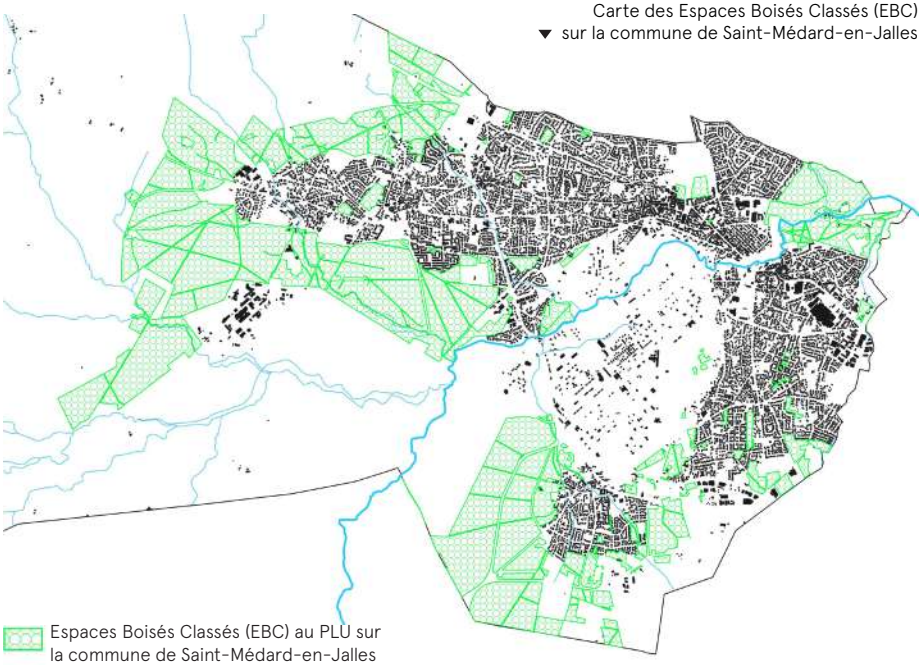

Espaces Boisés Classés (EBC) au PLU sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Orientations pour la trame bleue à l'échelle de la ville

Retrouver le milieu humide /

Cette action a pour objectif de retrouver la place des milieux humides, et notamment ceux associés au réseau des Jalles. Ils sont en effet largement favorables à l'expression d'une pluralité de fonctions écosystémiques, bénéfiques au territoire.

Orientations /

- Prévenir les risques d'inondation par une amélioration des capacités hydrauliques et garantir le caractère humide des habitats en présence en favorisant la gestion raisonnée des Jalles (fauche tardive des abords, restauration de la ripisylve, prévoir des zones d'expension des Jalles, contrôle des ouvrages, état général de l'ouvrage et dimensions).

- Engager une démarche de pédagogie auprès des riverains, afin qu'ils portent un regard bienveillant sur le cours d'eau et n'ajoutent pas d'aménagements contraignants sur un milieu déjà sujet à un fort degré d'aménagement.

Gérer de manière écologique /

Ces milieux sensibles nécessitent une gestion particulière et adaptée, afin de favoriser et de garantir leur bon état écologique. Cette action vise ici à proposer des modalités de gestion dans ce sens.

Orientations /

- Entretenir les berges et les fossés pour lutter contre la propagation des espèces exotiques végétales envahissantes aquatiques et de berges telles que la renouée du Japon (Fallopia japonica) et jussies (Ludwigia grandiflora).

« J'ai vu une évolution concernant l'écoulement des eaux au moment où il y a eu beaucoup de bétonnisation en centre-ville (...) il y a un mauvais écoulement des eaux, qu'il n'y avait pas autrefois, et il y a une pollution qui en ressort parce que c'est devenu plus hermétique en fait. »

Coupe sur l'entretien de la ripisylve par fauche raisonnée, à proximité directe du cours d'eau :
1 passage par an (1P), début septembre.

En bordure de route ou de parc :
2 passages par an (2P), début mai et début juillet.
Gestion des ronciers, fauche des départs de ronciers et taille de confinement pour les ronciers existants.

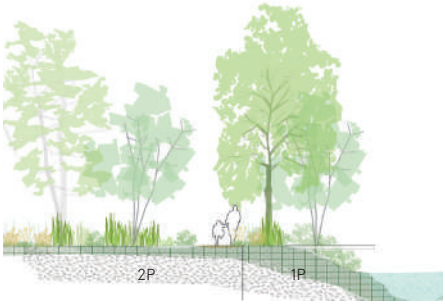

Coupe sur l'entretien des fossés par fauche raisonnée, à proximité directe du cours d'eau et dans le fossé :
1 passage par an (1P), début septembre.

En bordure de route ou de parc :
2 passages par an (2P), début mai et début juillet.
Chaque propriétaire doit l'entretien de son fossé sur sa parcelle, et jusqu'au fil d'eau pour un fossé entre 2 parcelles.

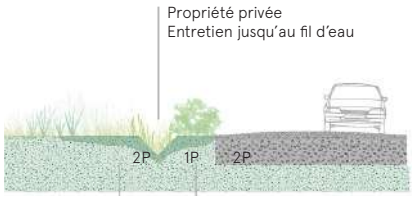

Redonner de l'épaisseur à un paysage confiné /

Redonner de l'ampleur à un paysage en « couloir » par une gestion différenciée.

Redonner de l'épaisseur à la ripisylve en recréant les conditions de développement d'un milieu : traverser une zone humide plutôt que la longer.

L'enjeu est complexe, il s'agit de renforcer la biodiversité tout en valorisant l'aménité des formes de l'eau en développant l'accessibilité des berges et en facilitant leur gestion.

Aménagement d'une plage « naturelle », Perreux-sur-Marne, BASE

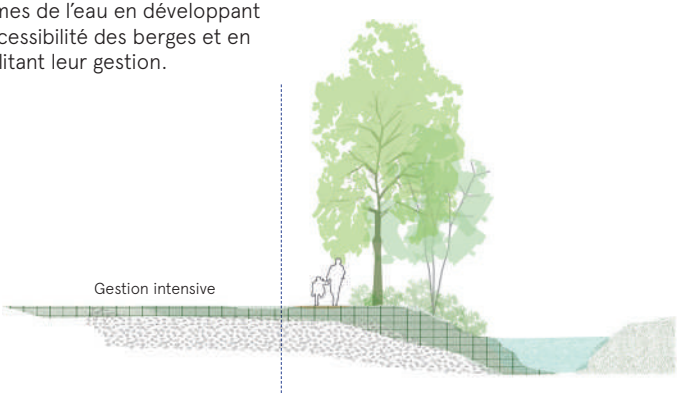

Coupe sur les berges actuelles de la Jalle au parc des Jalles à Gajac : une rypisylve étroite et une Jalle confinée

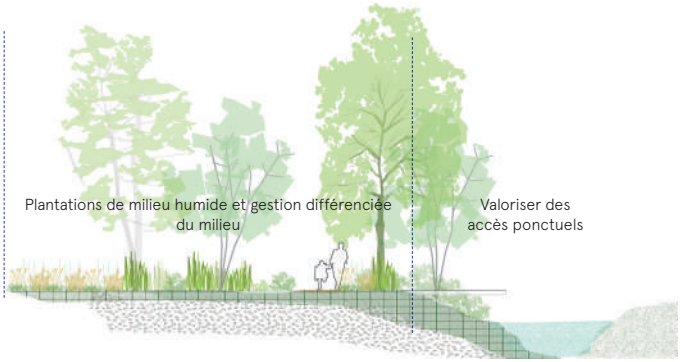

Coupe d'orientations sur un aménagement de berges pour redonner de l'ampleur au paysage de zone humide

2

ADN forestier, le paysage vécu

Qu'est-ce qui fait « forêt » à Saint-Médard-en-Jalles ?
Les grands massifs forestiers et les parcs boisés dans la ville
Les lisières : des transitions douces à ménager
Les bosquets diffus : des « réserves » de nature de proximité
Les arbres isolés dans les jardins privés
Ménager des transitions douces forestières

2 / ADN FORESTIER, LE PAYSAGE VÉCU

Qu'est-ce qui fait « forêt » à Saint-Médard-en-Jalles ?

« Vous arriviez ici, c'était la Lande. Il n'y avait pas de forêt, maintenant vous avez de la forêt, parce qu'on l'a installée (...) c'est nos ancêtres, ils ont installé la forêt dans le massif Aquitain et Saint-Médard-en-Jalles en est l'illustration »

« Aujourd'hui les gens ont un grand attachement à cette forêt, parce que c'est la proximité, c'est le poumon vert de la ville, c'est le poumon vert de la métropole. »

Saint-Médard-en-Jalles, à l'interface entre tissu urbain métropolitain et massifs forestiers littoraux, se caractérise par une couverture arborée diffuse, qui participe de sa singularité. Cet « ADN » forestier, apprécié des habitants, se décline en plusieurs typologies.
Il existe des bois « aménagés », comme le bois de Corbiac (22 000 m²), le bois d'Issac (15 000 m²), et les bords de Jalle de Gajac, espace naturel, pédagogique et de détente qui mêle l'eau de la Jalle et la forêt.
Des lisières et espaces de transition sont également présents, avec les grands espaces de forêts privés et exploités.Des bosquets sont diffus sur les espaces privés ou publics.
Des arbres remarquables sont existants dans les jardins privés.
Ou encore ArianeGroup, zone inaccessible et mystérieuse, réserve « sanctuarisée ».

C'est un réel héritage paysager qui caractérise la commune : un patrimoine « quotidien », une nature de proximité que l'on ne voit parfois plus et qui pourtant structure la ville et ses paysages.
Il s'agit ici de le qualifier pour préserver, conforter, amender ce qui fabrique ici cadre de vie, patrimoine et bien commun.

Carte de l'inventaire des situations singulières qui caractérisent la commune, le paysage forestier « vécu » dans les quartiers de Saint-Médard-en-Jalles ▶

N

0 500m

- Grand paysage forestier
- Bois communaux
- Bois privés
- Espaces de lisière
- Bosquets ou arbres isolés participants aux corridors forestiers
- Parcs, jardins, espaces sportifs publics
- ArianeGroup

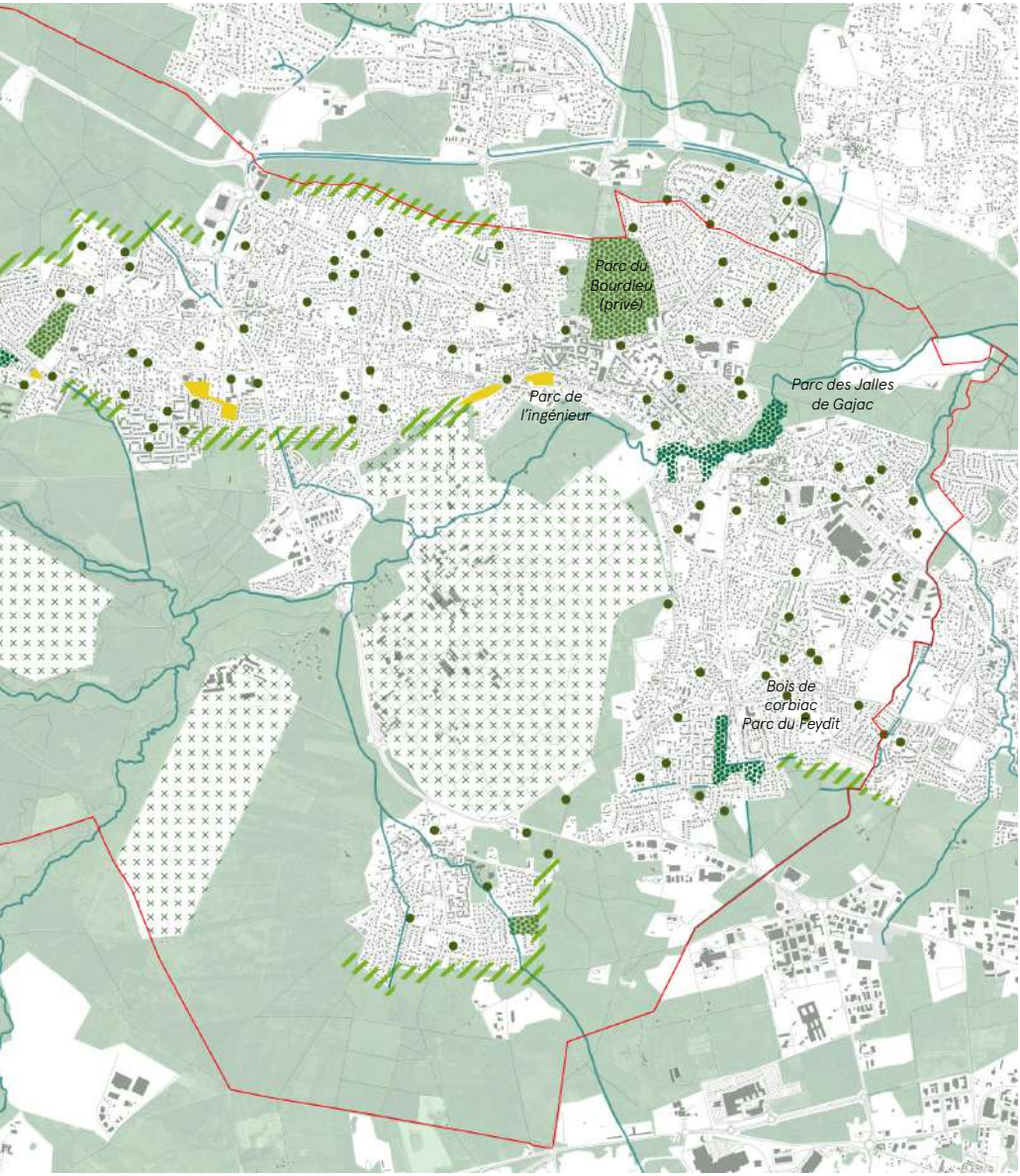
Parc du
Bourdieu
(privé)
Parc de
l'ingénieur
Parc des Jalles
de Gajac
Bois de
corbiac
Parc du Peydit

Les grands massifs forestiers et les parcs boisés dans la ville

Saint-Médard-en-Jalles possède 3 600 hectares de forêt d'exploitation qui couvrent près de 60 % de son territoire. C'est le grand paysage le plus caractéristique de la commune. Il s'agit essentiellement de parcelles privées, dont l'accès pour les Saint-Médardais est toléré par les propriétaires forestiers.

Les parcelles forestières exploitées, réparties sur toute la commune, se trouvent principalement à l'ouest de la commune. Elles sont représentatives des forêts des Landes de Gascogne, avec une forte dominante de chênes sessiles, bouleaux pubescents et de pins maritimes.

◀ Aux quatre coins de la ville, les habitants ont la possibilité de s'échapper dans la forêt par l'intermédiaire de passes forestières. Ces sentes ont une qualité paysagère immersive. (photo Hastignan)

Ces espaces privés, espace de travail pour les propriétaires forestiers, sont largement arpentés par les Saint-Médardais. Nous rappelons que ce sont des espaces privés et qu'il s'agit de respecter les propriétaires des lieux lors de ces connexions. Les accès vers le massif forestier doivent être mesurés pour éviter les conflits d'usages.

« Il y a pleins de balades hyper agréables qui rejoignent très vite les bords de Jalles ou les bois derrière Saint-Médard-en-Jalles. Aussi des pistes cyclables qui permettent d'aller vers Bordeaux, ou vers la plage (...), c'est un carrefour agréable quand on veut partir à pied ou à vélo. C'est bien situé pour ça. »

« On voulait s'installer à Saint-Médard-en-Jalles parce que c'était plutôt sympa, il y a la forêt, la campagne... »

▲ Bois de Corbiac et d'Issac, des poumons verts très appréciés des habitants

Les lisières, des transitions douces à ménager

Espaces de rencontre entre la ville et le grand paysage, les lisières sont intéressantes pour les points de vue qu'elles offrent sur le grand paysage. On les retrouve sous plusieurs formes dans Saint-Médard-en-Jalles.

1. La forêt comme toile de fond du jardin ou des opérations de logements. Préserver des vues sur le grand paysage depuis les nouvelles opérations, retrouver des milieux forestiers au cœur des projet, dans les espaces communs et les jardins.

▲ La forêt comme toile de fond du jardin

▲ Massif forestier longeant les jardins privés à Caupian

Il est utile de rappeler que le danger de feu de forêt vient du fait qu'une habitation s'installe à proximité d'une forêt, et non le contraire, il est alors de la responsabilité de l'habitant de débroussailler sa parcelle pour éviter la propagation du feu.

2. La forêt bordant la piste cyclable, une qualité d'espace public et de parcours

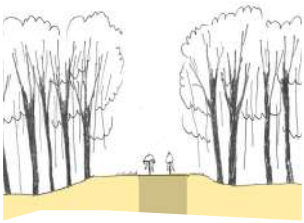

◀ Chemin en immersion dans le grand paysage de la forêt, Issac

Piste cyclable en lisière
▼ d'ArianeGroup, Issac

3. Les zones non aedificandi, des précautions à prendre sur cet espace fragile

▲ Coupe illustrant la zone non aedificandi : obligation pour les propriétaires privés de débroussailler cette zone sur leur parcelle (orientations et images de référence à la fin de ce chapitre).

▼ Lisière boisée, rue Bernard Pallissy

Les bosquets diffus : des « réserves » de nature de proximité

Des « poches » de boisements forment des continuités écologiques à l'échelle de la ville, participent à une image boisée globale et forment de potentiels lieux à vivre.

Des bosquets, composés de chênes, pins, charmes, frênes, jalonnent la ville sous forme de « poches » ouvertes sur l'espace public. Véritables réserves de nature de proximité, ce sont des espaces non investis en termes d'usages, mais qui viennent accompagner les parcours piétons ou qualifier les espaces publics par leur ombre portée, les ambiances générées.

Quelles essences privilégier ? Pour cela, se reporter au carnet #3. Quels mode de gestion adopter ? Pour cela, se reporter à la partie « continuités écologiques » de ce carnet.

◀ Allée des genêts. Surface : 4 600 m²

◀ Centre-ville d'Hastignan, à proximité des écoles, chemin de Linas. Surface : 6 000 m²

Rue Maryse Hilsz
▼ 1 200 m²

Les arbres isolés dans les jardins privés

Des sujets forestiers parfois centenaires (chênes notamment) sont présents dans les jardins privés, se mélangeant avec des essences plus horticoles. Ils participent à l'intégration des pavillons individuels et à cette image générale de couvert forestier. Ils ont aussi une forte incidence sur les parcours « vécus » de la ville en participant à l'agrément des espaces publics perçus.

Les arbres isolés de formes libres jalonnent le paysage pavillonnaire de Saint-Médard-en-Jalles, participant à son image singulière de « paysage boisé habité ». Ils forment des détails qui balisent l'espace public, qui surgissent pour mieux marquer un trajet quotidien et revêtent ainsi toute leur importance dans la perception et le vécu du paysage de la ville.

Quels outils réglementaires pour protéger ? EBC dans le PLU, diagnostic phytosanitaire, se reporter au carnet #3.
Quelle superficie minimale pour une qualité d'espace ? Et quels usages y associer ? Se reporter au carnet #3.

« Il y a énormément d'arbres, de très jolis arbres (...) qui font partie du décor. Mais ça, ça ne dépend qu'aux gens de les garder, je m'aperçois que c'est compliqué... Alors est-ce que, dans une ville, on peut inciter les gens à garder leurs arbres ? »

▲ Bosquet de chênes, rue Maryse Hilsz

Ménager des transitions douces forestières

Orientations /

Il est nécessaire de capitaliser sur les zones non aedificandi pour régénérer des milieux en créant les conditions d'une régénération naturelle assistée par une diversification des strates et des modes de gestion adaptés.

Il faut également penser les milieux et leur gestion de manière raisonnée : la régénération naturelle assistée consiste à laisser des bandes sans ou avec peu d'entretien. Avec le temps, la bande s'embroussaille, les arbustes font leur apparition. Les espèces colonisatrices sont adaptées au contexte pédo-climatiques. La toile de fond de la zone est créée et les zones sont fauchées uniquement là où il y a des usages ou des fonctions sécuritaires.

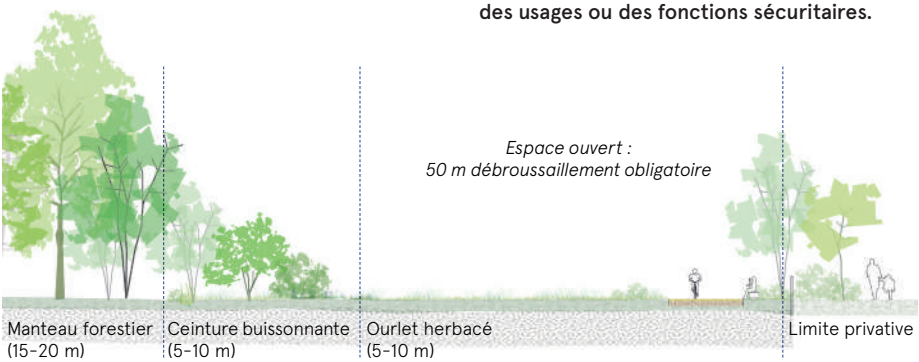

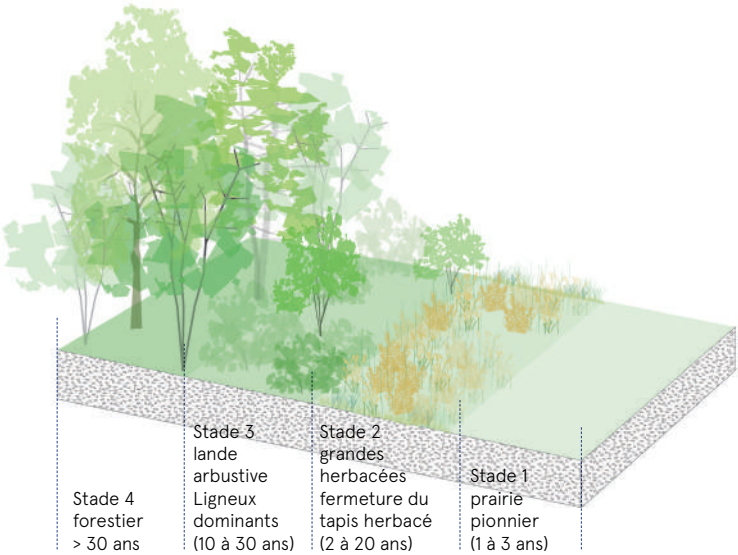

◀ Obligation réglementaire : selon la réglementation de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI), les propriétaires privés à proximité d'une forêt exploitée ont l'obligation de débroussailler leur parcelle sur 50 m pour prévenir les feux de forêt.

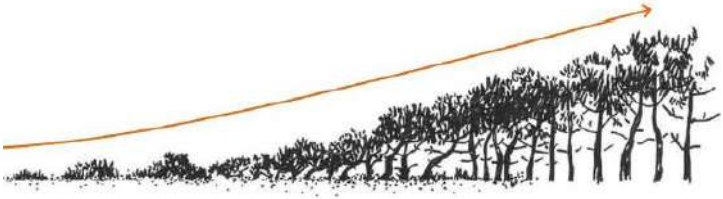

▲ Au niveau des lisières forestières, planter et/ou maintenir une gradation dans la végétation en partant de la ville : strate herbacée > ourlet arbustifs (type haie dense) > jusqu'au boisement dans la forêt (source ONF)

Orientations /

Il est préférable de créer des seuils ou espaces de transition permettant de gérer l'interface public-privé et qui accompagnent les parcours du quotidien dans la ville.

◀ Helsinki, lisière boisée en bordure en limite d'un quartier résidentiel

◀ Le Barn dans les Yvelines, hôtel en bordure de forêt

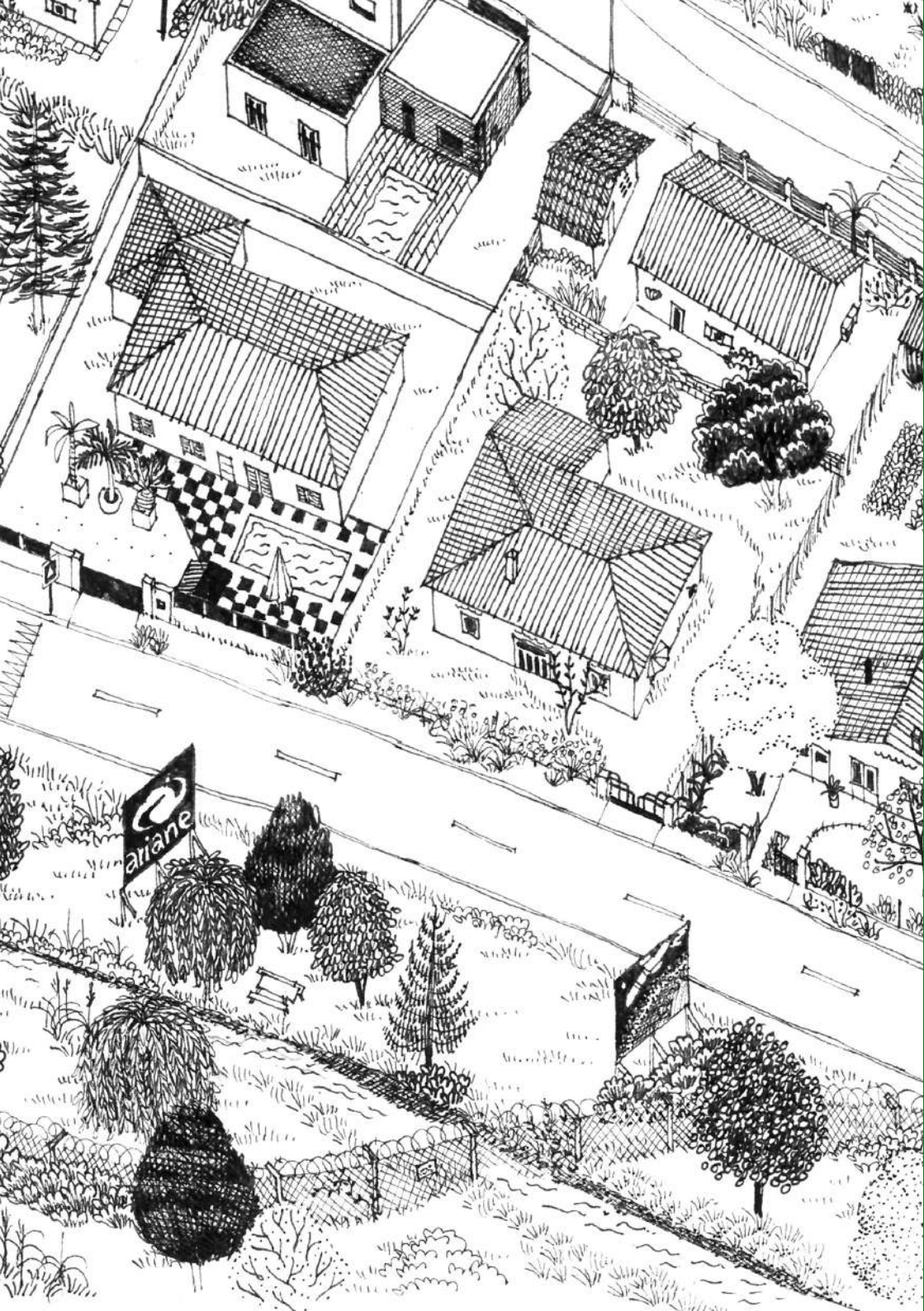
ariane

3

La Jalle et ses ruisseaux

Découvrir un milieu confidentiel

Une Jalle confidentielle, des milieux humides absents

Des forts potentiels d'appropriations du milieu humide

Références d'aménagement en milieu humide

3 / LA JALLE ET SES RUISSEAUX

Découvrir un milieu confidentiel

Le territoire de Saint-Médard-en-Jalles est irrigué par la Jalle et ses ruisseaux, qui façonnent de nombreux paysages que l'on ne perçoit pas de prime abord : un patrimoine quotidien « confidentiel », qui s'inscrit dans l'OIM du parc des Jalles et qu'il s'agit de valoriser.

« Saint-Médard-en-Jalles, Jalles ça veut dire rivière, toutes les rivières. Il y a des nappes souterraines aussi. »

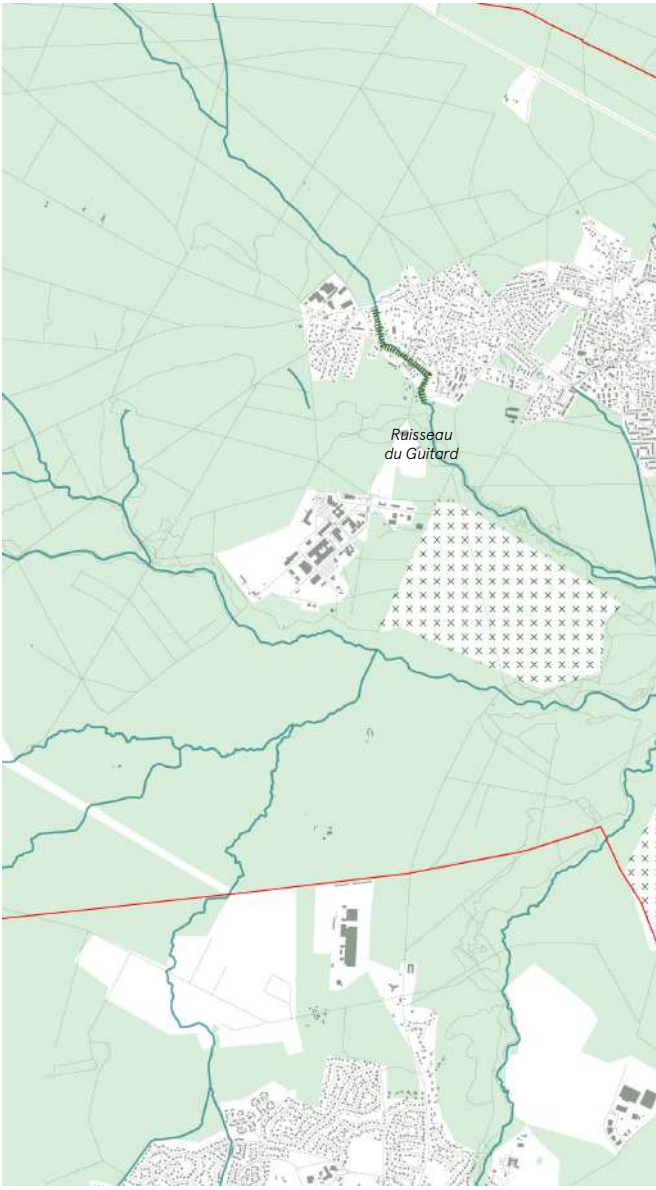

Carte de la présence de l'eau dans les quartiers de Saint-Médard-en-Jalles

N

0 500m

Cours d'eau

Parc en bordure de la Jalle ou ruisseaux, milieu humide à retrouver

Jalle ou ruisseau, effet couloir, ouvrage technique, à révéler

Plaine fertile, espace en devers, développer l'agriculture urbaine sur ces espaces

Parcs et espaces de loisir avec accès à la Jalle ou mise en valeur du milieu humide et de sa ripisylve / public et privé, des bons exemples à développer

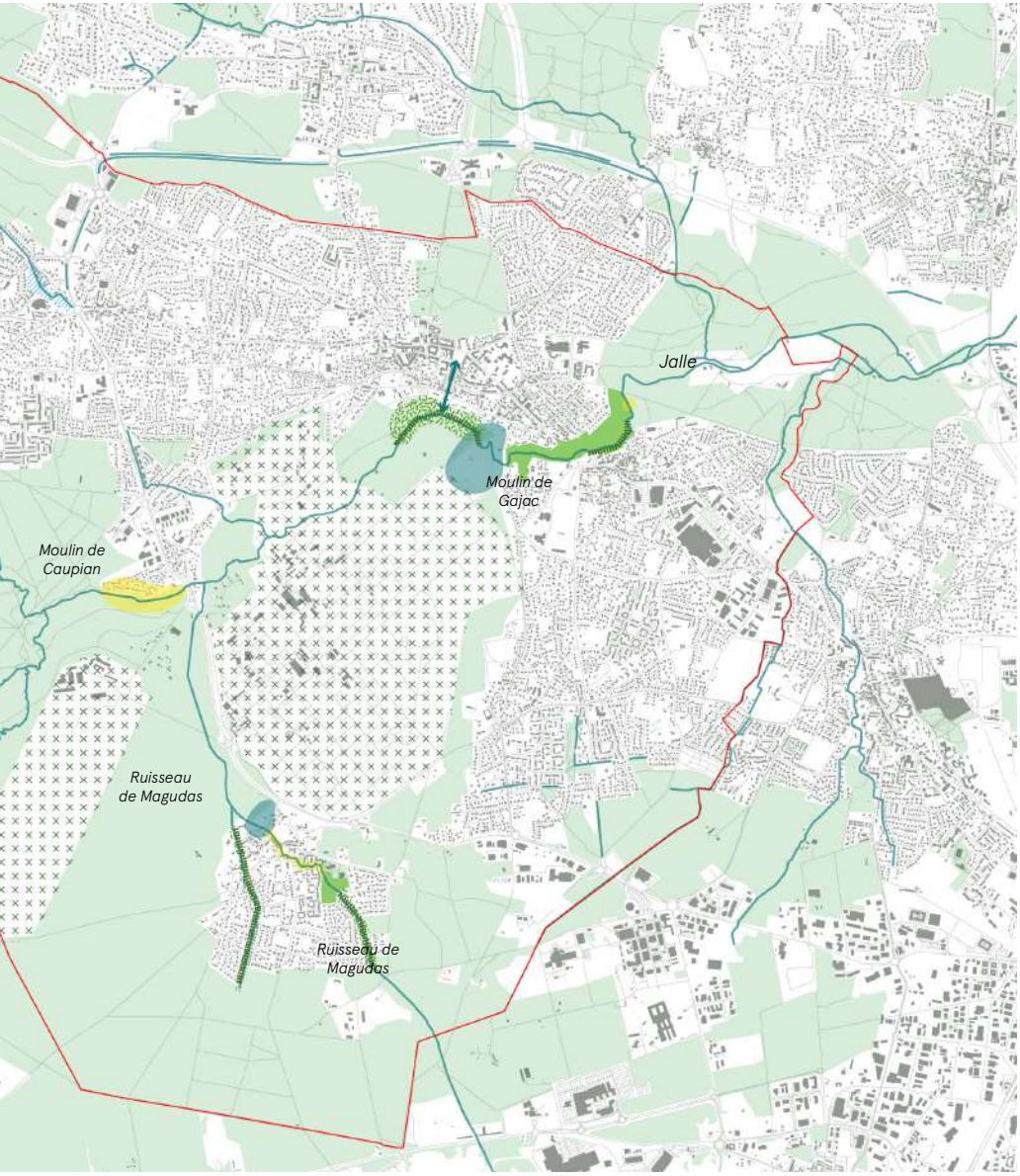
Jalle
Moulin de Gajac
Moulin de Caupian
Ruisseau de Magudas
Ruisseau de Magudas

Une Jalle confidentielle, des milieux humides absents

Les aménagements en bords de Jalle ne traduisent pas la proximité du cours d'eau. La Jalle et ses ruisseaux sont enserrés dans des couloirs bordés d'une maigre ripisylve, avec des ouvrages parfois très techniques.

La gestion intensive du parc des bords de Jalles fait oublier la présence de l'eau.

Comment redonner de l'ampleur à un paysage qui porte un potentiel structurant ? En réintroduisant une gestion raisonnée, en travaillant à une épaisseur de zone humide et en adaptant les équipements et aménités urbaines.

« Les gens ont perdu le dénivelé de l'eau, parce qu'en soit l'eau elle va trouver son chemin, naturellement (...) après la gestion de l'eau c'est vraiment une problématique depuis l'existence de Saint-Médard-en-Jalles. Parce qu'il y a des Jalles. S'il y a des Jalles, c'est que l'eau circule et il faut qu'elle circule sinon elle inonde. »

Parc des Jalles, mobilier sportif standardisé ▼

Parc des Jalles à Gajac, plaine sportive et pelouses tondues, aucune évocation du milieu humide ▼

Il existe des contradictions entre le paysage attendu d'une vallée et la réalité des fossés et ouvrages techniques associés que l'on retrouve régulièrement sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles.

On observe également une tendance à la fermeture des milieux et à la standardisation des ouvrages. Quelle gestion pour ces espaces ? Se reporter à la première partie « continuités écologiques » de ce présent carnet.

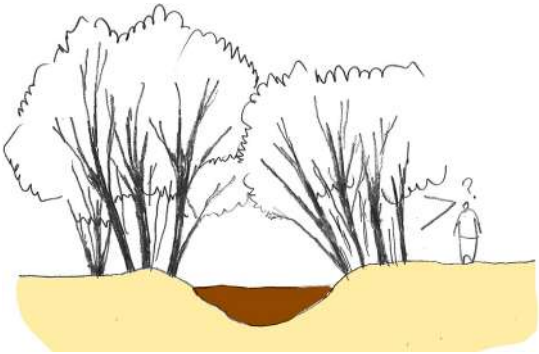

▲ Coupe sur l'effet couloir de la Jalle

▲ Milieu fermé de la Jalle, site Dupérier

▲ Ruisseau de Magudas

▲ Ruisseau du Guitard, Issac

▲ Ruisseau de Magudas

▲ Ruisseau à Caupian

Des forts potentiels d'appropriation du milieu humide à renforcer

Des fenêtres qualitatives existent, des pépites qui marquent des accès au ruisseau de manière transversale. Il n'existe pas de projet de reconquête et de continuité des berges, aussi bien du point de vue des usages que de l'écologie.

La Jalle est un milieu que l'on a du mal à percevoir dans sa globalité sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles. En effet on y accède par des transversales, sans continuité de parcours.
Et pourtant le potentiel est fort, avec des lieux « pépites » (une plage !) qu'il s'agirait de multiplier en archipel et ainsi renforcer la présence de ce fil conducteur entre les différents quartiers de la ville.
La création de milieux humides au sein des opérations, en travaillant sur la gestion des eaux de pluie à ciel ouvert, pourrait permettre de retrouver l'ambiance de ce bassin versant et une forme de continuité.

◀ Aménagement d'une aire de loisirs privée en bords de Jalle à Caupian

◀ Aménagement d'un parc au bord du ruisseau de Magudas

▲ Plage sauvage en bords de Jalle, centre-ville

▲ Mise en scène de la gestion des eaux pluviales au parc des Jalles, Gajac

« J'ai la chance d'habiter à côté des sources donc je suis pas mal dans la forêt. Heureusement qu'il y a cet espace-là, ce qu'il faudrait c'est vraiment le préserver. »

◀ Une plage au parc des Jalles, Gajac

Comment conforter ce milieu humide et renforcer les aménagements existants ?
Comment rendre plus visible la Jalle dans sa continuité ?
Se reporter à la première partie « continuités écologiques » de ce présent carnet.

◀ Descente à l'eau et terrasses privatives en bordure de Jalle, parc des Jalles, Gajac

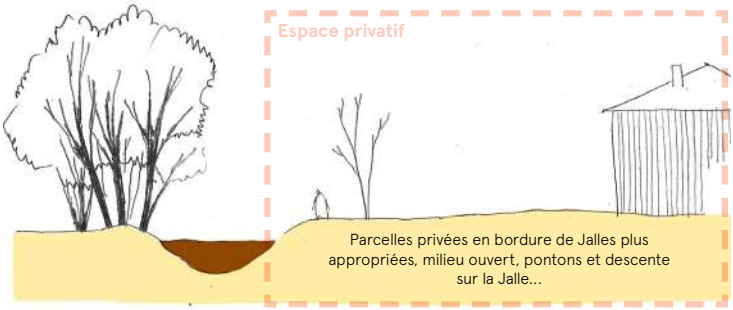

Références d'aménagement en milieu humide

L'aménagement d'un milieu humide se caractérise par une palette de plantes hygrophiles, du mobilier adapté (passage surélevé, ponton, observatoire...) et une gestion spécifique.

Les zones humides sont des milieux très sensibles, et protégés par la loi. Selon les cas (autorisation ou déclaration), et conformément à la réglementation, l'administration instruit les demandes de projets situés en zones humides selon le principe « Eviter, réduire, compenser ». Ces zones sont à préserver des impacts directs et indirects, tels que l'assèchement, le remblai, la pollution ou l'imperméabilisation

◀ Norge-la-Ville, mise en valeur du patrimoine associé à la rivière

▲ Norges-la-Ville, ouvrage technique et cheminement en platelage bois, intégrés au paysage et respectueux du milieu humide, Agence Territoires

▲ Mobilier en bois, matériaux de sol intégrés au paysage de bord de rivière et restauration des berges naturelles, Perreux-sur-Marne, BASE

◀ La restauration du cours d'eau du Moulin de Tirquetorte, à Avensan, Rivière Environnement. Photos avant / après

▲ Delta vert à Bègles, aménagement de zones humides avec du mobilier respectueux du milieu d'implantation, Rivière Environnement

4

Le paysage rural

La ville « ressources » et l'ambiance rurale
Les ressources agricoles de la ville, l'ambiance rurale
L'agriculture urbaine, la plaine fertile et ses jardins familiaux
Proposer une agriculture urbaine durable

4 / LE PAYSAGE RURAL

La ville « ressource » et l'ambiance rurale

De nombreux habitants de Saint-Médard-en-Jalles affirment habiter « à la campagne » alors que la ville s'est fortement développée et l'ambiance rurale de certains quartiers tend à disparaître. Comment préserver ce sentiment d'une « ville-rurale » et retrouver une agriculture productive en ville ?

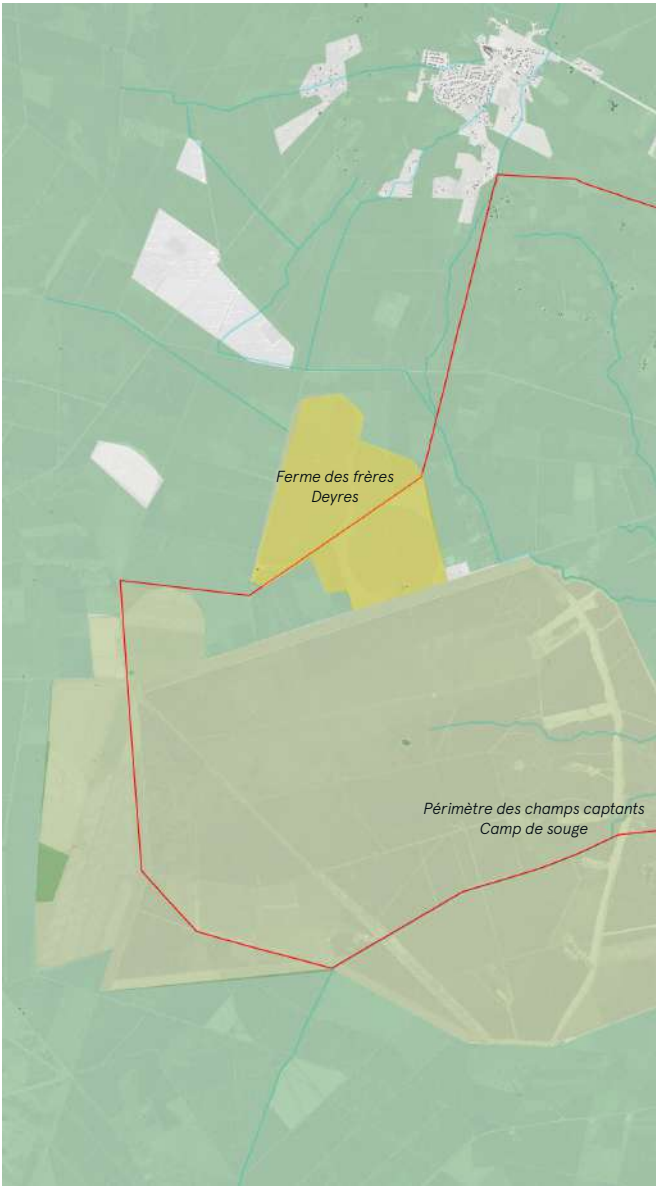

Carte de la présence agricole sur Saint-Médard-en-Jalles

N

0 500m

- Elevage, ferme en activité
- Patrimoine fermier
- Espace de prairie et/ou élevage
- Maraîchage ou ancien maraîchage
- Jardins familiaux
- Présence d'une ambiance rurale

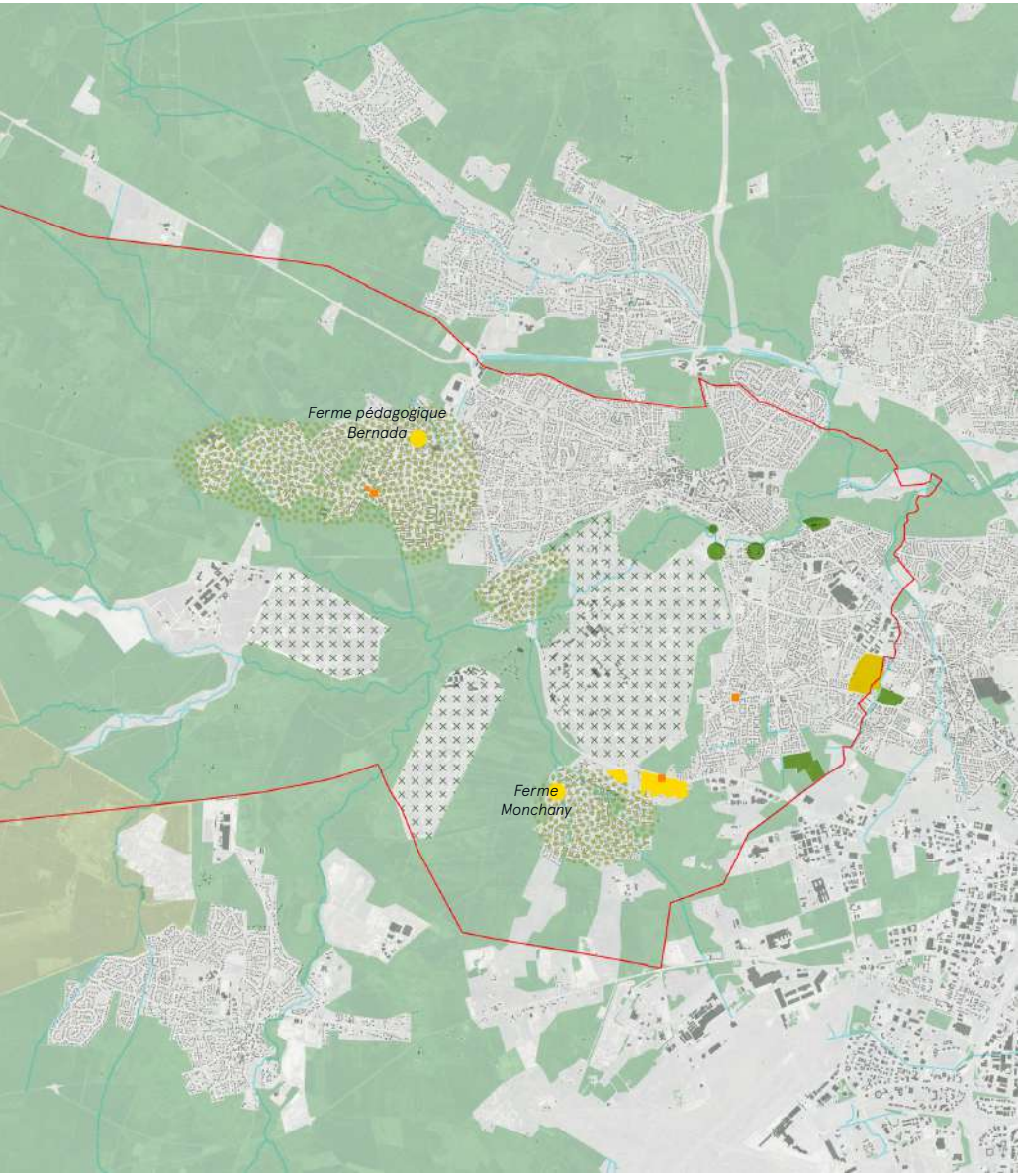
Ferme pédagogique
Bernada
Ferme
Monchany

Les ressources agricoles de la ville, l'ambiance rurale

L'agriculture est présente ponctuellement avec trois fermes en activité, lieux de destination pour les riverains. Des anciennes prairies de pâcage viennent renforcer l'ambiance rurale.

Comment préserver cette agriculture en ville ? Exemples donnés à la fin de ce chapitre.

◀ Exploitation Bernada à Cérillan, la curiosité du quartier

▲ Patrimoine fermier dans le quartier Cérillan

▲ Ferme et prairie à Cérillan, conserver l'ambiance champêtre de cet espace dans les futurs projets

▲ Ambiance champêtre en bordure de ruisseau à Magudas

▲ Les jardins familiaux de la ville sont installés à proximité de la Jalle, profitant ainsi des terres fertiles du milieu humide

« C'est la campagne dans la ville. Vous arrivez ici, vous voyez les chevaux, il y a de la verdure (...), on se sent quand même un petit peu à la campagne. »

◀ Jardins partagés en bordure du site ArianeGroup et de la Jalle, centre-ville

▲ Jardins partagés en bordure de Jalle à Gajac

Proposer une agriculture urbaine durable

L'enjeu est d'adapter le modèle agricole à la ville pour permettre à des structures de s'installer dans la zone urbaine de Saint-Médard-en-Jalles et de vivre de leurs activités.

◀ Schéma de fonctionnement des terres agricoles en ville, source : A'urba, 2016

1. Accueillir les animaux en ville

▲ Écopastoralisme à Andernos-les-Bains

▲ L'association Clinamen en Île de France, l'écopastoralisme et autres pratiques agricoles comme moyen de dynamiser les territoires urbains

2. Privilégier les circuits courts
Des fermes adaptées au contexte urbain, proposant des activités variées pour faire tourner leur modèle économique.

« Avoir une production agricole aux portes d'une métropole, quelle qu'elle soit, c'est une chance. Sur le côté image, bien-être des urbains (...) ça leur permet d'avoir une exploitation agricole (...) si les enfants veulent voir des vaches, ils voient des vaches (...) rencontrer le maraîcher du coin, se rendre compte que la salade n'est pas directement en poche. Ca garde le lien avec la nature et l'agriculture. (...) Tout ce que le parc naturel pourra produire pour la métropole, c'est gagné. (...) Après... il faut voir aussi tous les inconvénients : on n'a pas le même rythme de travail, pas la même vision des choses. (...) La communication, aller voir son voisin et discuter avec, va dans les deux sens. »

▲ AMAP «Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne» Hallanaise, EARL Jardin du Berlincan

▲ Les fermes en ville, Saint-Cyr-l'Ecole, 3,5 ha cultivés, production maraîchère, location de jardin, une zone vitrine découverte des cultures

▲ Un verger dans la ville, Saint-Quentin-en-Yvelines, 190 arbres plantés, plantations en 11 communes, 1 200 participations des habitant à un atelier autour du fruitier

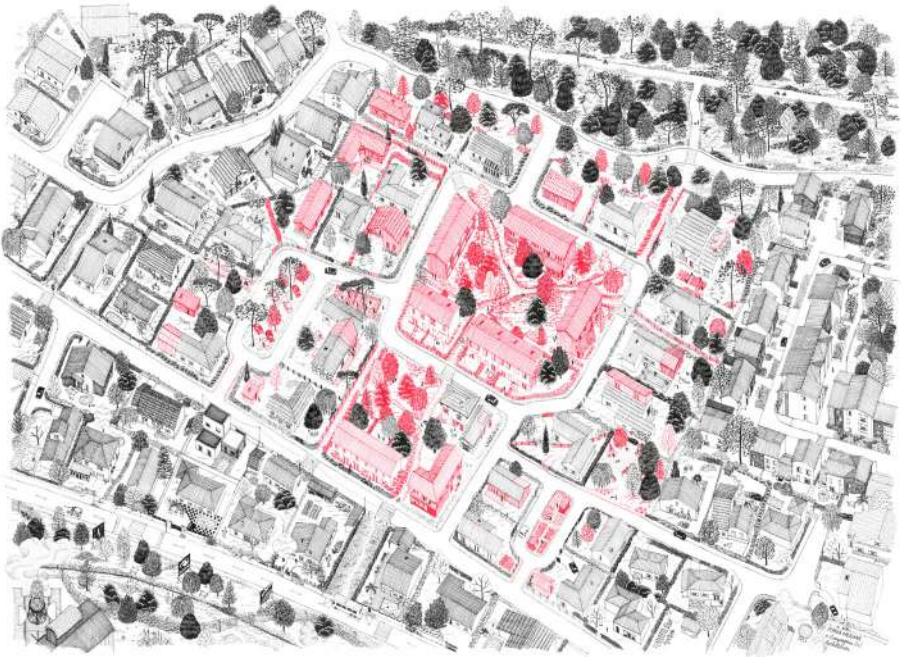

▲ *Le dessin du grand poster, réalisé par l'illustratrice Magda Meziane.*

BORDEAUX MÉTROPOLE

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Compagnie architecture tout terrain
Pollen Paysage
Urban ID
Rivière Environnement
Damien Merceron & Fabien Franceschini

Novembre 2021